

KAYSER ; pour l'année d'après on note l'admission, à Luxembourg, du capitaine Martin REHMANN et du lieutenant Jos. Phil. NÉRÉE.³⁵⁾

Pour ce qui concerne le comte de Ferraris en propre, on le trouve en 1777 — alors qu'il était encore colonel propriétaire du régiment (non national) qui portait son nom — inscrit comme membre agrégé sur le tableau de la Loge « L'Heureuse Rencontre » de Bruxelles. A cette loge appartenaient aussi les colonels-propriétaires prince de Ligne et comte de Kaunitz déjà cités.³⁶⁾

En 1803 Ferraris fut nommé maréchal, en même temps que le prince de Ligne.³⁷⁾ Il décéda en 1814.

Avant de nous occuper de la deuxième loge installée à Luxembourg, intercalons ici un épisode qui démontre à quel point on pouvait — à la fin des années 60 — prendre prétexte de la Franc-Maçonnerie pour faire des siennes.

L'histoire est attestée par la requête que l'avocat L. Huberty adressa en 1769 au Conseil Provincial au nom de son client Th. Kreuse, licencié en médecine, requête mettant en cause le baron de Tornaco.

Le 22-4-1769 Kreuse se rendit au château de Sanem où l'avait délégué le marquis de Mézières pour discuter avec le baron de Tornaco d'une vente d'usine à effectuer par le marquis du Pont d'Oye (v. annexes).

Rappelé pour le lendemain, il resta deux jours à Sanem, puis y fut martyrisé d'une façon innommable par les serviteurs et le secrétaire du baron avant que celui-ci ne lui demandât s'il consentait à devenir franc-maçon. A bout de forces et pour sauver sa vie, Kreuse donna son accord. Deux heures après sa rentrée à Longwy où il était arrivé plus mort que vif, Kreuse reçut de Tornaco une lettre patente « der freien und sehr freien Maurerei », pièce que le demandeur annexa à sa requête.

Le sieur Kreuse se plaint de ce que ladite pièce lui causait de graves ennuis domestiques et compromettait sa bonne réputation à Longwy et dans la contrée environnante, étant donné que la lettre se trouvait entrelardée d'expressions infamantes. Souffrant d'être considéré comme un membre d'une association « de malfaiteurs, d'impudiques et d'infâmes, d'hommes sans Dieu ni loi », il réclame la condamnation de Tornaco à une amende de 3.000,— fl.-or, à des dommages et intérêts à fixer par le tribunal ainsi qu'au paiement de tous les frais du procès.

Même si le seigneur de Sanem qui n'avait jamais appartenu à une loge maçonnique, considérait toute cette affaire comme un tour joué à Kreuse, ce « divertissement » fut du plus mauvais goût.³⁸⁾



Pour ce qui concerne la deuxième loge installée en notre ville, la « Parfaite Union », Cordier³⁹⁾ et les autres qui l'ont copié, indiquent comme année de constitution 1775 ou 1776. C'est le mérite de Léon Schleich⁴⁰⁾ d'avoir découvert que la constitution est à reporter à une date antérieure à l'année 1772. La date du 28-8-1776, que les maçons luxembourgeois ont considérée jusqu'en 1939 comme étant le jour de